Mamoudzou, le 14 juin 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fièvre de la Vallée du Rift à Mayotte : point de situation au 14 juin 2019

Bien qu'en diminution depuis 1 mois, la circulation du virus de la Fièvre de la Vallée du Rift (FVR) se poursuit à Mayotte. Maladies animale d'origine virale, la fièvre de la vallée du Rift affecte principalement les ruminants domestiques (bovins, ovins, caprins), provoquant des avortements et une forte mortalité chez les jeunes animaux. Elle peut se transmettre de l'animal malade à l'Homme. Un total de 124 foyers animaux et 139 cas humains ont été signalés depuis la survenue des premiers cas fin novembre 2018.
Dans ce contexte, notamment pendant la saison des manzarakas, les autorités sanitaires rappellent l'importance de respecter les mesures de prévention pour éviter la contamination.

Situation épidémiologique au 14 juin 2019

- **Les prélèvements effectués par les vétérinaires sur des animaux malades ou lors d'avortements ont permis d'identifier, depuis 2 semaines, 1 nouveau foyer animal soit un total de 124 foyers d'animaux malades (99 bovins et 25 petits ruminants).**

- **Le laboratoire du CHM a signalé durant les 2 semaines écoulées 2 nouveaux cas humains, soit un total de 139 cas humains de FVR depuis le début de l'épidémie. Parmi les cas signalés, 2 cas graves ont été rapportés à ce jour.**

Pendant la saison des grands mariages, les autorités sanitaires rappellent à la population d'être vigilante en cas **d'abattages d'animaux, de consommation de viande et de consommation de lait caillé**.

Même si la circulation du virus semble en diminution, il reste fortement recommandé de suivre les recommandations pour se protéger de la maladie.

RECOMMANDATIONS POUR SE PROTEGER DE LA MALADIE

>> Pour les éleveurs et les personnes en contact avec les animaux :

- **Se laver les mains** avec du savon après contact avec des ruminants domestiques (bovins, ovins, caprins).
- **Ne pas manipuler sans protection des animaux malades ou ayant avorté, ni les produits d'avortements.**
- **Ne pas manipuler les carcasses d'animaux sans protection.**
- **Porter obligatoirement des gants, des lunettes couvrantes et surtout un masque pour l'abattage de tout animal**. En effet, les animaux infectés peuvent ne présenter aucun signe, alors qu'ils peuvent transmettre le virus.

>> Pour l'alimentation :

- **Faire bouillir le lait**
- **Ne pas consommer de lait caillé sauf s'il a été bouilli puis caillé par ferments lactiques.**
- **Se laver les mains après découpe de la viande.**
- **Bien faire cuire la viande**
- **Ne jamais consommer la viande d'un animal malade.**

>> Pour se protéger des piqûres de moustiques :

- **Eliminer les gîtes larvaires, vider tous les récipients qui peuvent contenir de l'eau.**
- **Utiliser des moustiquaires et des produits répulsifs.**

>> En cas d'apparitions de symptômes :

- **Consulter immédiatement son médecin traitant.**

Contact Presse ARS OI :
Huguette YONG-FONG - Tél : 02 62 93 94 93 - Port : 06 92 65 48 66 - Courriel : huguette.yong-fong@ars.sante.fr

Contact Presse DAAF :
Josette MUSSARD - Tel 02 69 61 89 37 – Courriel: josette.mussard@agriculture.gouv.fr